



MAIRIE de CLAIRAC



Code Postal : 47320

Tél. 05 53 84 22 21

Fax 05 53 84 15 70

ARRETE du Maire n° 31/2020 du 09 juin 2020 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU 5^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Clairac

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 fixant à six le nombre des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection de **M. Jean-Jacques LEUGE** en qualité de 5^{ème} adjoint au Maire.

ARRETE

Article 1^{er}. – En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Jean-Jacques LEUGE**, 5^{ème} adjoint au Maire, est délégué aux travaux, à la voirie, à l'urbanisme, au patrimoine et aux marchés publics. Il sera également le référent des services techniques municipaux.

Article 2. – Il est donné délégation de signature à M. Jean-Jacques LEUGE, 5^{ème} adjoint au Maire, pour les questions de travaux, de voirie, de patrimoine, de marchés publics, d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme a et b, Déclaration Préalable, Permis de Démolir, Permis de Construire, Permis d'Aménager, ...) arrêté de voirie, DT et DICT...

Article 3. – Les délégations de fonctions et de signature prennent effet à compter du 28 mai 2020 et pour la durée du mandat.

Article 4. – Copie du présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Marmande
- Monsieur le Trésorier Municipal

Monsieur le Maire,
Michel PERAT

